



T.A (Taxes d'Aménagement) : Taxes en sus, déterminées à l'examen du permis de construire

P.A.C. (Participation pour l'Assainissement Collectif) : 618 €uros par logement

Frais de notaire : 9 % environ (le détail précis des frais sera fourni par le notaire avant la signature de l'acte de vente).

Caution VRD : 500€

Terrains viabilisés : Eaux Usées, Eau Potable, EDF, Téléphone